

ECE/TRANS/180  
1 avril 2005

## **REGISTRE MONDIAL**

Elaboré le 18 novembre 2004, conformément à l'Article 6 de  
L'ACCORD CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE REGLEMENTS TECHNIQUES  
MONDIAUX APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AINSI QU'AUX  
EQUIPEMENTS ET PIECES QUI PEUVENT ETRE MONTES  
ET/OU UTILISES SUR LES VEHICULES A ROUES  
(ECE/TRANS/132 et Corr.1)  
En date, à Genève, du 25 juin 1998



**NATIONS UNIES**

Le Registre des règlements techniques mondiaux (dénommé "Registre mondial") a été créé conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues.

Le Registre mondial contient les règlements techniques mondiaux (rtm) qui ont été élaborés conformément à l'article 6 de l'Accord.

Chaque règlement technique mondial deviendra un additif au Registre mondial et portera la cote ECE/TRANS/180/Add...

Les documents qui se rapportent à un règlement technique mondial deviendront des appendices au règlement en question et porteront la cote ECE/TRANS/180/Add.../Appendice...

Les documents sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob.html>

-----